



## Durée de préavis de démission

Par **PSEUDOVMA**, le **09/11/2023** à **11:21**

Bonjour,

Je suis cadre et ma convention est la Syntec. J'ai démissionné par courrier remis en main propre. Mon préavis est de 3 mois comme mentionné dans ma convention.

Malheureusement pour moi, j'avais déjà posé des congés payés avant de démissionner et donc ces congés allongent mon préavis d'autant de jours. Cependant mon employeur souhaite que j'effectue la totalité de mon préavis rallongé, mais je ne souhaite pas.

Est-ce qu'il y a un moyen de m'arrêter a la fin du préavis de 3 mois légalement ? Et ne pas effectuer la rallonge de préavis ?

Par **janus2fr**, le **09/11/2023** à **12:37**

Bonjour,

Seulement avec l'accord de l'employeur...

Par **PSEUDOVMA**, le **09/11/2023** à **15:46**

Je vous remercie pour votre réponse. Aujourd'hui est-ce qu'un texte décrit précisément cette suspension de préavis pendant les congés déjà posés ? Car ni le code du travail ni la convention collective ne mentionne ce point.

Par **Cousinnestor**, le **09/11/2023** à **18:35**

Hello !

Lecture pour vous VMA : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2930>

A+